



Congrès ABF Lyon juin 2013

## Bibliothèque, citoyenneté et immigration

### Atelier 4

Compte-rendu rédigé par Bernard Mnich

A l'initiative de la commission ABF Légothèque, l'atelier souhaitait mettre en lumière la dimension citoyenne de la bibliothèque dans le sens de lieu de partage et de participation de tous les habitants d'un territoire donné (en excluant donc la notion de nationalité).

Animé par Gérald Loyer, Thomas Chaimbault et Raphaëlle Bats, la commission avait invité Dominique Deschamps, directrice du réseau des bibliothèques de Plaine Commune (Seine Saint-Denis) et Jacinta Maciel, de l'Université de Minho au Portugal, pour parler de leurs expériences.

En introduction, Raphaëlle Bats rappelle quelques chiffres et définitions utiles (source INSEE) :

- ✓ Un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.
- ✓ Un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment).

En effet quelle vision générale a-t-on de l'immigration en France ? C'est 89,7 % des immigrés qui sont français par la naissance et seulement 5,9 % d'étrangers. C'est aussi 35 % de personnes issues de la communauté européenne des « 27 » et 40 % en provenance des pays d'Asie.

Au sein de cette population, beaucoup sont des descendants d'immigrés et représentent des catégories sociales très diverses. Si longtemps l'intégration a été un leitmotiv des pouvoirs publics, il semble qu'aujourd'hui apparaît davantage la notion d'inclusion : s'enrichir par l'acceptation de la différence des autres. En écho à la crainte française du repli identitaire on peut opposer l'exercice, au sens le plus pratique du terme, de la citoyenneté, par la mobilisation des savoirs et une meilleure connaissance des différentes cultures. La bibliothèque est donc un lieu privilégié qui se construit avec ses publics.

Thomas Chaimbault revient sur le rôle social des bibliothèques prégnant depuis les années '70 : lieu ouvert à tous sans discrimination ; lieu d'accès à la culture et à l'information ; lieu qui permet la cohésion et l'insertion dans la société. Si le multiculturalisme est une notion relativement nouvelle, il est important d'encourager la diversité en bibliothèque, souligne-t-il.

La bibliothèque qui souhaite s'engager dans cette perspective doit :

- ✓ Incrire cette volonté dans le programme culturel de l'établissement
- ✓ Programmer des actions d'accueils spécifiques à destination des populations à atteindre
- ✓ Programmer des actions d'alphabétisation

- ✓ Etablir des partenariats à l'instar des ateliers socio -linguistique qui aident ces populations dans leurs démarches au quotidien (recherche d'emploi, ...) ou qui permettent à la bibliothèque de créer un guide du lecteur multilingue.

Jacinta Maciel aborde la situation du Portugal et donne quelques éléments chiffrés. Le Portugal compte 10 millions d'habitants dont 4,2 % sont étrangers en statut légal (0,5 % en 1980). Les 2 premières communautés étrangères sont représentées respectivement par le Brésil et l'Ukraine.

Une enquête a été lancée auprès des bibliothèques portugaises pour connaître les actions menées vers les populations immigrées. Il en ressort principalement les faits suivants :

- ✓ Des collections adaptées : achat de livres en langues étrangères
- ✓ Des formations à destination de ces publics
- ✓ Des animations et activités spécifiques à destination des immigrés fréquentant les bibliothèques (5% seulement des bibliothèques sondées en proposent).

Jacinta Maciel souligne que les médiations vers la communauté brésilienne sont largement facilitées par la langue commune

Dominique Deschamps présente la communauté d'agglomérations regroupée sous le nom générique de Plaine-Commune. Cette communauté de Seine Saint-Denis cumule plusieurs handicaps liés à un faible niveau de diplômes, de revenus et d'impositions.

53% des habitants de Plaine Commune n'ont pas de diplômes. 29 % des habitants sont étrangers avec 134 nationalités différentes dont une nette représentation des communautés maghrébine et africaine. Enfin dernier chiffre significatif, dans 5 des 9 villes de la communauté d'agglomérations, 70% des habitants ont un parent immigré.

Dans ce cadre, Dominique Deschamps insiste sur les indispensables partenariats que les bibliothèques doivent établir. Sans eux, point de solutions, pas d'actions... et une impossibilité à parvenir à des résultats probants. Elle souligne qu'en matière d'inclusion c'est aux bibliothèques de le faire au sein de ces populations et qu'une des démarches souhaitables serait d'ouvrir nos métiers à des citoyens étrangers (Il ne s'agit pas d'exercer une discrimination positive mais plutôt d'être attentif aux possibilités de recrutements locaux).

Le réseau de Plaine Commune a développé les actions suivantes :

- ✓ Collections pour apprendre le français
- ✓ Constitution de fonds de documents en langues étrangères
- ✓ Partage des cultures (un exemple est donné avec le montage d'une exposition sur le cinquantenaire de l'indépendance de l'Algérie)
- ✓ Rencontres « comprendre la société » sur des sujets ciblés
- ✓ Promotion de l'oralité
- ✓ Accompagnement scolaire qui permet de toucher par ricochet les familles

« Nous sommes des passeurs entre les cultures qui s'enrichissent mutuellement », conclut Dominique Deschamps.

La parole est donnée ensuite à la salle :

• Un bibliothécaire s'inquiète de savoir quelles « compétences » il doit posséder pour entreprendre des actions vers les populations immigrées.

Réponse de Dominique Deschamps : « Surtout ne pas y aller tout seul ; c'est impossible ! Il faut élargir considérablement au sein de la bibliothèque l'équipe qui va travailler en direction de ces populations. Et le plus difficile est d'établir des partenariats indispensables, avec des structures qui ne sont pas des structures culturelles. »

• Autre question : Pour faire suite au souhait d'ouvrir nos métiers à ces populations immigrées, quels doivent être les critères anti-discriminations pour le recrutement en bibliothèque ?

Dominique Deschamps évoque ces nombreux CV qu'elle a « sous le coude » et précise que pour un niveau de compétence égale un recrutement local est possible.